



ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DES DELEGUES

DES CLUBS DE L'AJF

LUNDI 23 JANVIER 2023 A 19H00

A L'AUDITORIUM A COURTEMELON

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture – salutations – appel par liste de présences à remplir à l'entrée
2. Nomination des scrutateurs
3. Coupe Jurassienne
 - nouveaux règlements à adopter (**Annexes 3.1 et 3.2 – page 2**)
4. Statuts AJF
 - modification de l'article 11 (**Annexe 4 – page 3**)
5. Violences / incivilités sur et autour des terrains de jeu de l'AJF
6. Divers

Chaque club a l'obligation de participer à cette assemblée et de se faire représenter au moins par une personne de son comité. Le club qui ne sera pas représenté sera puni d'une amende de **CHF 350.-** conformément à l'art. 17.1 des statuts.

Présences :

Pour l'AJF (CC/DFB/DFE) : Jacky Borruat (JB), Francis Périat (FP), Patrick Waespe (PW), Cyrille Maillard (CM), Alain Charmillot (AC), Cédric Huber (CH), Eric Tellenbach (ET), Germain Charmillot (GC), Victor Ribeiro (VR) et Fabrice Ribeaud (FR).

Pour la Commission d'Arbitrage de l'AJF : Ronald Cramatte (RC) et Michaël Mouhay (MM).

Tous les clubs sont représentés par au moins une personne sauf :

Excusé : FC Glovelier.

Non excusés : FC Court, FC Diaspora 2014, FC Haute-Sorne et SR Delémont.

Nous avons donc 42 clubs présents sur 47 pour cette assemblée. Après avoir rempli les feuilles à l'entrée, chaque club s'est vu remettre une feuille jaune de vote pour la soirée.

1. Ouverture – salutations – appel par liste de présences à l'entrée

JB souhaite la bienvenue à tous les participants et participantes à cette assemblée extraordinaire des délégués. Le président de l'AJF explique que cette soirée sera axée sur trois

points importants : changement de la Coupe Jurassienne, modifications des statuts AJF et incivilité et violence aux abords des terrains.

JB demande si des personnes des clubs du FC Glovelier, du FC Court, du FC Diaspora 2014, du FC Haute-Sorne et des SR Delémont sont présentes dans la salle. Pas de réponse.

Le PV sera pris par le secrétaire du DFB, FR.

La convocation pour cette assemblée extraordinaire a été envoyée à tous les clubs par courrier (15.12.2022) et mise en ligne sur le site internet de l'AJF, conformément à l'article 11 des statuts de l'Association (29.02.2020).

JB demande s'il y a des remarques par rapport à cette convocation. Cela n'étant pas le cas, l'assemblée est donc valablement constituée au sens de ses statuts.

2. Nomination des scrutateurs

JB explique qu'il faut la majorité simple (22 votes) pour les nouveaux règlements de la Coupe Jurassienne et une majorité de $\frac{3}{4}$ des participants (32 votes) pour le changement de l'article 11. Gaël Vauclair (FC Courtemaîche) sera le scrutateur pour les quatre premières rangées, Francis Rebetez (FC Bassecourt) pour les cinq dernières. JB remercie déjà ces deux personnes pour leur travail de comptage.

3. Coupe Jurassienne

- nouveaux règlements à adopter (Annexes 3.1 et 3.2 – page 2)

JB explique les raisons ayant poussé l'AJF à modifier le fonctionnement de la Coupe Jurassienne.

La décision du CC de l'AFBJ, datant du 29.06.2022, est la suivante :

- modification de l'attribution des 2 places AFBJ au 1^{er} tour de la Coupe de Suisse
- 1 place pour l'AJF (Coupe JU)/1 place pour les 4 autres sous-associations AFBJ (Coupe BE)
- mise en application : dès la saison 2023/24

L'impact de ce changement sur l'actuelle Coupe Jurassienne :

- nécessite une adaptation de la formule en cours (2022/23)
- inclure tous les clubs AJF dans la compétition (2^{ème} à 5^{ème} ligue)
- 2 compétitions proposées aux clubs AJF : Coupe Jurassienne et Coupe Régionale AJF

Le règlement Coupe JU (Qualification Coupe Suisse) :

Participation :

- 1) non obligatoire
- 2) non autorisée :
 - aux clubs dont la 1^{ère} équipe évolue en 2^{ème} ligue interrégionale ou au-dessus
- 3) autorisée :
 - à une équipe par club sans distinction de catégorie (de 2^{ème} à 5^{ème} ligue)

Format :

- match à élimination directe jusqu'à la finale

Le règlement Coupe Régionale AJF**Participation :**

- 1) non obligatoire
- 2) autorisée à toutes les équipes
 - d'actifs (2^{ème} à 5^{ème} ligue et Juniors A et B Youth League)
 - d'actives (2^{ème} à 4^{ème} ligue)
 - de juniors A, B et C (excepté Youth League)
 - de juniores filles FF-15 et FF-19
 - de seniors 30+

Format / déroulement

- figurent dans le règlement correspondant (explications PW)

PW prend la parole et explique plus profondément le règlement de la CJu (qualification Coupe de Suisse).

Les questions sont ouvertes suite aux explications très précises de PW. Pour les différentes questions, il est demandé aux personnes de bien vouloir donner leur prénom, leur nom ainsi que le club qu'il représente.

Réponse de PW à Daniel Bréchet (FC Develier) : Tous les joueurs peuvent jouer, sans restriction, tous les matches éliminatoires jusqu'à la finale. Cette compétition commence le 12.08.2023. On trouve le calendrier sur le site de l'AFBJ. PW demande aux clubs de faire attention en remplaçant un match qui a été reporté au préalable. Il est répété que les matches de CJu sont prioritaires.

Denis Chaignat (FC US Montfaucon) : il existe un arrangement entre FC US Montfaucon et le FC La Courtine. PW explique que c'est le numéro du club auquel le joueur est rattaché qui fait foi.

Yannick Dupré (FC Rebeuvelier) : 42 équipes sont susceptibles d'être inscrites. On doit arriver à 32 équipes au deuxième tour (16^{ème} de finale). Après un tirage au sort (avec des équipes de 5^{ème} ligue), on fera un premier tour avec un nombre de matches nécessaires (certainement 5 ou 6 matches, suivant le nombre d'inscriptions) pour arriver de 42 à 32 équipes. (PW) Pour les féminins, même mode de CJu.

Raphaël Lepori (FC Fontenais) : on a gardé deux Coupes. Pour que toutes les équipes des clubs puissent évoluer dans la CJu régionale. (PW)

Alfred Ellenberger (CS Belprahon) : chaque club doit dorénavant s'inscrire. Les deux Coupes se jouent au même date. (PW)

Vincent Dubois (FC Franches-Montagnes) : il voit un désavantage si on est éliminé au premier tour. PW explique que ces matches ne serviront plus à des rencontres de préparation. Le

deuxième tour aura lieu le 30.08.2023, le troisième tour est agendé au 13.09.2023 et le quatrième, le 04.10.2023. Les inscriptions sont à faire jusqu'au 10.06.2023. (PW)

Vincent Jolidon (FC Courtételle) : en cas de relégation d'un club de deuxième ligue interrégionale, ce club peut disputer la CJu. Au premier tour, ne seront engagés que les clubs de 5^{ème} et de 4^{ème} ligue éventuellement. (PW)

Paul Secone (FC Bonfol) : on doit suivre le règlement pour la Cju (qualification Coupe Suisse). Il est impossible d'inscrire la même équipe dans les deux compétitions. Si un club ne possède qu'une équipe, elle ne participe qu'à une des deux compétitions. (PW)

PW explique encore que l'avantage du terrain reste aux « petits clubs ».

Après encore quelques petites explications et ajustements, ce nouveau système est passé au vote :

Approbation du règlement CJu Coupe de Suisse :

41 OUI 0 NON 0 abstention

Maintenant, nous passons au règlement de la Coupe régionale AJF.

Approbation pour la Coupe régionale AJF :

42 OUI 0 NON 0 abstention

Ces deux règlements sont acceptés à l'unanimité. CM explique que la Coupe Jurassienne (Qualification Coupe de Suisse) prendra le nom de WSport CJu.

JB explique qu'il va falloir laisser vivre une année ce nouveau système des 2 Coupes avant de faire éventuellement des adaptations pour 2024/25.

4. Statuts AJF

- modification de l'article 11 (**Annexe 4 – page 3**)

FP prend la parole et explique les modifications qui seront apportées à l'article 11 :

Article 11 / alinéa 1

Texte actuel :

L'Assemblée des délégués est l'organe suprême de l'AJF. Elle se réunit chaque année en assemblée ordinaire en principe entre février et mars.

L'Assemblée des délégués est l'organe suprême de l'AJF. Elle se réunit chaque année en assemblée ordinaire, voire extraordinaire. La date et le lieu sont définis par le Comité Central de l'AJF.

Article 11 / alinéa 2

Texte actuel :

La convocation est effectuée par le Comité Central de l'AJF. La date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée sont publiés au moins quatre semaines auparavant dans les

communications officielles de l'AFBJ, de l'AJF (site internet) et annoncés par lettre aux membres.

Nouveau texte :

La convocation est effectuée par le Comité Central de l'AJF. La date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée générale sont publiés au moins quatre semaines auparavant sur le site internet de l'AJF et annoncés par lettre ou par courriel aux membres.

Ces deux petites modifications de l'article 11 sont passées au vote :

42 OUI 0 NON 0 abstention

Les modifications apportées à l'article 11 sont acceptées à l'unanimité. Ces deux modifications entrent en vigueur immédiatement (23.01.2023).

5. Violences / incivilités sur et autour des terrains de jeu de l'AJF

CM et RC dressent le constat de tous les cas de violences et incivilités recensés depuis le début de la présente saison. L'AJF a besoin de votre aide pour juguler ces événements négatifs qui pourrissent la vie de tous et ternissent l'image des clubs au sein desquels ils se produisent.

Nous recevons de plus en plus de rapports d'actes de violences verbales ou physiques particulièrement dans le football des juniors et ceci à tous les niveaux. Les faits avérés sont souvent liés au comportement des spectateurs, parents, entraîneurs et joueurs.

Nous avons besoin de vous !

° **Sensibiliser les entraîneurs !**

° **Relativisons les résultats !**

° **Image de votre club !**

° **Séance des parents avant le championnat**

° **Charte des valeurs**

CM et RC expliquent comment réagir avec cette violence dans les stades. Il a également été mis en place le concept « Team Spirit » pour l'intégration des joueurs.

Comment appliquer les chartes ? CM propose de faire un travail de groupes, avec 4 cas bien distincts de violence et incivilité rencontrés chez nous. Chaque groupe va bénéficier de 20 minutes pour expliquer ensuite à tout le monde ce qui est ressorti de ces discussions.

CAS NO 1 Bagarre dans le football des actifs

Un joueur de votre équipe d'actifs provoque un adversaire qui répond. D'autres joueurs s'en mêlent et provoquent un début de bagarre. L'arbitre expulse 2 joueurs de chaque équipe, mais les tensions sont toujours très présentes sur et en dehors du terrain !

1. En tant que dirigeant, que faites-vous sur le moment ?

Eviter d'entrer sur le terrain (sauf cas extrêmes), essayer de retenir les joueurs de son équipe et non ceux de l'équipe adverse, dire à l'entraîneur de calmer ses joueurs et leur parler.

2. Que pouvez-vous faire après le match ?

Ne pas laisser les équipes rentrer ensemble aux vestiaires, raisonner nos propres joueurs, leur parler, mettre à part les joueurs énervés, parler aux dirigeants de l'autre équipe.

3. Quelles sont vos décisions prises ensuite afin de sensibiliser les membres de votre club ?

Décisions internes à prendre (amendes, suspensions supplémentaires aux sanctions sportives), réunion d'équipe, directives à l'entraîneur.

CAS NO 2 Tournoi qui finit mal

Lors d'un tournoi Juniors, graves problèmes d'agression physique entre un parent (X) et un coach d'une autre équipe (Y). Un parent un peu alcoolisé vocifère contre le comportement du coach adverse, lui-même avec une bière à la main. Le parent lui reproche son attitude négative envers ses joueurs. A la fin du tournoi, les deux personnes se sont encore fait remarquées en se disant des mots d'oiseaux sans en venir aux mains. Lorsque X quitte les lieux, Y lui dit encore une insulte sur sa mère.. Dès lors, Y est allé vers X et il y a eu des échanges de coups entre les deux protagonistes. Après cela, X est revenu à la charge avec un couteau ! En tant que dirigeant comme organisateur du tournoi, que faites-vous sur le moment ?

1. Que faites-vous comme dirigeant de X (parent) après avoir entendu les faits ?

2. Que faites-vous comme dirigeant de Y (coach) après avoir entendu les faits ?

3. Quelles sont vos décisions prises ensuite ?

Dans ce cas extrême, il faut intervenir rapidement, mais calmement si possible. Être deux personnes responsables du club. Ne pas intervenir avec force. Pas possible de répondre, trop de cas spéciaux, couteau = police.

CAS NO 3 Injures envers l'arbitre

Lors d'un match, suite à une faute sur un joueur, le coach s'en prend verbalement à l'arbitre, qui avait laissé l'avantage, il traverse le terrain pour aller vers l'arbitre et là, quelques échanges verbaux entre le coach, l'arbitre et le papa d'un autre joueur. Une fois le match terminé, ce papa s'approche de l'arbitre et l'insulte violemment. L'arbitre fait un rapport !

1. Comme dirigeant, que pouvez-vous faire au moment des faits ?

Obligation du dirigeant de rappeler son entraîneur.

2. Comme dirigeant, que faites-vous à la fin du match en tant que responsable des personnes impliquées (coach, joueur, parent, arbitre) ?

Protéger l'arbitre à la sortie du terrain, demander au coach et au joueur de s'excuser auprès de l'arbitre, calmer les parents.

3. Après cet événement, que pouvez-vous faire pour sensibiliser les membres de votre club ?

Réunir les entraîneurs et les joueurs à une séance de sensibilisation. Les entraîneurs doivent responsabiliser les parents par des séances d'informations en avant-saison.

CAS NO 4 Insultes sur les réseaux sociaux

Un joueur de votre club tient des propos considérés comme discriminatoires envers un joueur de couleur d'un autre club au travers de la plateforme Instagram ou Facebook du club.

1. Comme dirigeant, que faites-vous en tant que victime ?

Prendre contact avec l'autre club, le dirigeant du joueur coupable convoque son joueur pour des explications, en tant que dirigeant victime : convoquer son joueur, éventuellement organiser une rencontre entre les deux parties pour discuter de la situation.

2. Comme dirigeant, que faites-vous en tant que responsable du joueur ayant tenu ces propos ?

Rencontre avec son joueur, prendre une sanction (suspension de match ou de l'entraînement voire une exclusion du club).

3. Après cet événement, que pouvez-vous faire pour sensibiliser les membres de votre club ?

Discussion à l'Assemblée générale, charte du club, modérateur du réseau.

La synthèse des restitutions des travaux de groupe sera faite par l'AJF et envoyée aux clubs dès que possible (début février au plus tard). RC remercie les bonnes explications des 4 groupes et effectue quelques petits commentaires sur ce qui a été dit.

RC, membre de la Commission de l'Arbitrage de l'AFBJ (Ressort 1, arbitres francophones), nous fait part des instructions qui seront données aux arbitres en lien avec les faits de jeu antisportifs.

Il explique également la méconnaissance des règles par les entraîneurs et par les parents. Il faut impérativement faire intervenir le responsable des arbitres de chaque club pour transmettre les informations et les divers changements de règles.

RC explique encore qu'il faut que chacun mette de la tolérance vis-à-vis des arbitres. Les hommes en noir font des erreurs, cela fait partie du jeu. On n'en a déjà pas beaucoup..

On ne veut plus d'encerclement des arbitres de la part des joueurs. Il y aura carton jaune systématiquement au premier joueur, capitaine y compris, qui se dirigera vers l'arbitre.

RC a envoyé un communiqué de presse, resté malheureusement sans réponse à ce jour !

Il faut aussi absolument rester calme vis-à-vis des bancs. Rien ne sert d'envenimer la situation. Les entraîneurs et les remplaçants doivent rester à leur place.

6. Divers

Il va y avoir un nouveau cours d'arbitres qui débutera le samedi 4 mars 2023. Les séances suivantes sont prévues les : samedi 18 et dimanche 19 mars, vendredi 24 mars.

La conférence des dirigeants juniors AJF aura lieu le 06.03.2023 à Courtemelon. L'Assemblée des délégués aura lieu le 01.07.2023 à Moutier.

JB remercie tous les dirigeants pour leur collaboration et leur engagement sans failles pour leur club. Il remercie également les membres des Départements / Commissions de l'AJF pour leur disponibilité et leur excellent travail. JB remercie encore CM, MM et RC pour leur participation. La commission d'arbitrage de l'AJF a proposé une bonne collaboration dans la mise sur pied du travail des cas de ce soir et dans la collaboration active et constante de recherche de solutions aux problèmes liés à l'arbitrage.

La parole n'étant plus demandée, JB déclare l'assemblée terminée à 21h25.

Un apéro est offert aux clubs par l'AJF et servi par le personnel de Courtemelon.